

TERMES DE REFERENCE - 83495124

« RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT-INDEPENDANT POUR FORMER LES COMITES LOCAUX DE DEVELOPPEMENT, LES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE ET LES ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES DE BASE DES ENTITES TERRITORIALES DECENTRALISEES DU LUALABA ET DU HAUT-KATANGA SUR LA CONDUITE DES BUDGETS PARTICIPATIFS »**I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

Le Code minier de la République Démocratique du Congo (RDC) préconise l'amélioration de la contribution du secteur minier au développement socio-économique des communautés locales impactées par l'activité minière. Il prévoit notamment les mesures suivantes : (i) le paiement direct aux ETD de la quotité de 15% de la redevance minière, (ii) l'introduction de la notion du cahier des charges de la responsabilité sociétale des entreprises devant être signé entre le titulaire des droits miniers et les communautés affectées, et (iii) la dotation minière minimale de 0,3% puisée sur les chiffres d'affaires annuels bruts des entreprises. Grâce à ces trois mécanismes, les ETD impactées par l'activité minière bénéficient des revenus supplémentaires pour le financement du développement socio-économique local.

La Coopération Allemande, mise en œuvre par la GIZ, à travers son Projet de bonne Gestion des Revenus Infranationaux du secteur Minier de la RDC (ProGERIM II), soutient les Entités Territoriales Décentralisées (ETD) des provinces du Lualaba et du Haut-Katanga dans l'amélioration de la gestion des revenus infranationaux du secteur minier. La GIZ/ProGERIM soutient les ETD ainsi que leurs Comités Locaux de Développement (CLD) en matière de promotion des mesures de planification inclusive, participative et sensible au genre, et conseille à l'investissement des fonds publics dans les services sociaux de base et dans les mesures de diversification économique. L'objectif est de contribuer au renforcement du développement local de régions ciblées en termes de diversification économique, de participation sociale et de durabilité environnementale par des acteurs publics et privés. Pour ce faire, le Projet développe son action à travers quatre champs d'intervention, à savoir :

- Planification et durabilité économique
- Gestion financière, transparence, participative et inclusive
- Promotion des mesures de développement économique
- Réseautage dans le secteur du développement économique.

A l'instar des processus de planification, le budget participatif constitue une des approches qui renforcent la gouvernance locale ; Il vise à consolider la participation des populations au processus de planification budgétaire et d'affectation des ressources financières aux projets de développement.

Ainsi, dans le cadre de son projet ProGERIM, la GIZ renforce les aspects de participation et d'inclusivité dans les exercices de planification et de gestion des revenus propres des ETD, à travers le soutien au rôle des structures dites citoyennes tels que les Comités Locaux de Développement (CLD), les Organisations de la Société Civile (OSC) ainsi que les Organisations Communautaires de Base (OCB) ; Le rôle de ces acteurs est fondamental pour concrétiser la participation citoyenne aux processus de la gouvernance locale.

C'est pour cela que la GIZ/ProGERIM, sur demande de ses partenaires dans les ETD, se propose d'organiser une série des formations au bénéfice des animateurs de ces structures citoyennes sur la conduite des processus de planification des budgets participatifs.

Pour la réussite de ce processus, il sera stratégiquement important d'appuyer l'organisation d'une formation d'un pool d'experts pour accompagner le suivi de la mise en œuvre des budgets participatifs au niveau de chaque ETD et que les formations soient organisées en collaboration avec les services techniques étatiques du niveau national, provincial et local impliqués dans le soutien à la préparation des budgets des ETD (le COREF ainsi que les Divisions provinciales des Finances et du Budget) pour soutenir l'élaboration des Plans de Développement Local (PDL) dans les ETD.

II. OBJECTIF

L'objectif est de contribuer au renforcement de la transparence et de la participation citoyenne en matière de planification budgétaire par l'amélioration du savoir et du savoir-faire des animateurs des CLD, OSC et OCB dans la conduite des processus de planification, de mise en œuvre et de suivi budgétaire au niveau local.

III. TACHES ET RESPONSABILITES CLEES MAIS NON EXHAUSTIVES LIEES A LA MISSION

L'organisation technique de la mission sera entièrement sous la responsabilité du consultant indépendant, qui sera responsable de la définition de la méthodologie de travail et de la mobilisation des services techniques publics.

Le consultant indépendant est responsable des prestations suivantes :

- La revue documentaire du cadre réglementaire de la RDC sur les outils d'élaboration du budget participatif en tenant compte du Guide méthodologique de gestion du Budget participatif élaboré par le COREF ;
- La conception d cinq (5) modules de formation sur la conduite d'un budget participatif, intégrant les notions ci-après :
 - (1) Cadre légal et réglementaire du budget participatif
 - (2) Aperçu général sur le budget participatif des ETD et le processus d'élaboration du budget participatif
 - (3) Principes régissant le budget participatif
 - (4) Rôles et responsabilités des parties prenantes dans le processus du budget participatif
 - (5) Contrôle citoyen et suivi de l'exécution du budget des ETD (généralités sur le contrôle administratif, juridictionnel et politique)
- La formation de 40 membres des CLD, OSC et des OCB au Lualaba et du Haut-Katanga sur la conduite du budget participatif
- La modération de deux ateliers de formation au bénéfice des membres des CLD, OSC et des OCB des ETD du Lualaba et du Haut-Katanga
- La rédaction d'un rapport contenant des recommandations sur l'approche de pérennisation des acquis desdites formations.

IV. SERVICES REQUIS

Plus spécifiquement, il va s'agir de :

- Effectuer la revue documentaire des textes légaux et administratifs de la RDC en matière d'élaboration des budgets des ETD
- Concevoir cinq modules de formation sur le budget participatif
- Assurer, faciliter et modérer deux ateliers de formation.

V. LIVRABLES

A la fin de la mission, le consultant indépendant fournira à la GIZ/ProGERIM :

- 1) Cinq (05) modules de formation sur les thèmes précités et validés par le Comité d'Orientation de la Reforme des Finances publiques (COREF)
- 2) La formation des membres des organisations citoyennes dans le cadre de deux (02) ateliers de formation à Kolwezi et à Lubumbashi
- 3) Un rapport narratif final de la mission de formation.

VI. DUREE DE LA MISSION

La mission durera un maximum de 30 jours, voyages inclus, et doit être exécutée dans la période allant d'Aout 2025 à Mars 2026, à Lubumbashi et à Kolwezi ; les jalons devraient être atteints suivant les étapes ci-après :

Conception et rédaction des modules de formation	Pas plus de 14 jours
Jours de voyage national et local	Pas plus de 05 jours
Jours de l'atelier de formation à Kolwezi	Pas plus de 03 jours
Jours de l'atelier de formation à Lubumbashi	Pas plus de 03 jours
Jours de rédaction du rapport final	Pas plus de 04 jours
Total jours de mission	29 Jours

Pendant la durée du contrat, des jalons devront être atteints comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Jalons / Etapes du processus	Deadlines
Analyse documentaire	Une semaine après le début du contrat (tâche à effectuer à distance)
Conception et préparation des modules de formation	Trois semaines après le début du contrat (tâches à effectuer à distance)
Facilitation des ateliers de formation	Six semaines après le début du contrat (tâches à effectuer sur terrain)
Rédaction du rapport final	Huit semaines après le début du contrat (tâche à effectuer à distance)

VII. ACTIVITE DE VOYAGE

Poste de frais de voyage	Nombre / quantité
Nombre total de vols nationaux (aller-retour) contre justification	01 (500,00 USD/par voyage aller-retour)
Perdiem (jour mission), somme forfaitaire	08 (50,00 USD/par jour)
Navette aéroport et taxes aéroportuaires	02(100 USD X 2 voyages)
Perdiem (jour départ/retour), somme forfaitaire	02 (25,00 USD/par jour)
Hébergement (contre justification)	120,00 USD/par jour

VIII. PROFIL DU PRETATAIRE

Plus précisément, le consultant indépendant devrait présenter le profil suivant :

- Formation : Diplôme de licence ou master en finances publiques, gestion budgétaire et comptabilité publique, sciences sociale et économiques, planification au développement ou tout autre discipline similaire
- Expérience professionnelle générale : avoir réalisé au moins trois missions similaires dans le cadre du renforcement de la transparence budgétaire, et de préférence dans le contexte de la coopération au développement et des finances publiques

- Expérience professionnelle spécifique : expérience de plus de 5 ans dans la coopération avec les services étatiques ou l'administration publique et la société civile au niveau local
- Expérience d'au moins 5 ans dans la conduite des travaux de recherche impliquant les experts des services étatiques et ceux de la société civile et du secteur privé
- Niveau des compétences méthodologiques : expertise dans la conception la conception des modules de formation en matière des finances et de budget
- Niveau de connaissance du contexte du terrain : expérience de travail dans les régions locales de la RDC et sur le processus de la décentralisation financière
- Niveau de maîtrise des langues : parfaite maitrise (oral et écrit) du Français et /ou Swahili
- Expérience de rapportage et niveau de maîtrise IT : parfaite maitrise dans l'élaboration des rapports et dans l'utilisation des outils et logiciels informatiques

Outre ses qualifications techniques, le consultant indépendant doit aussi posséder les qualités ci-après :

- Capacité à travailler sous pression et rendre des résultats dans les courts délais
- Sens de l'initiative, d'éthique et d'intégrité
- Aptitude à communiquer

NOTES

Le consultant prestera comme un indépendant et devra joindre à son offre technique, son Curriculum Vitæ qui doit être cohérent avec les tâches et qualifications correspondantes à l'expertise recherchée.

Le consultant indépendant doit montrer dans son offre comment les prestations mentionnées au point 2 (objectif de la mission) peuvent être fournies, le cas échéant en tenant compte d'autres exigences méthodologiques (conception technique et méthodologique). Le consultant indépendant doit en outre décrire de quelle manière sera organisée la gestion du projet pour la fourniture de prestations.